



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18/07/2024

France 2030 : Publication des feuilles de route des Grands défis d'innovation « Dispositifs médicaux implantables » et « Bloc opératoire augmenté »

Conçues par l'État dans le cadre de France 2030 et de son volet santé, le Plan Innovation santé 2030, les feuilles de route des Grands Défis d'innovation lancés il y a un an tracent les orientations et plans d'action pour préparer les innovations de demain. L'objectif est d'accélérer le développement et la mise sur le marché de dispositifs médicaux innovants sur les thématiques identifiées afin d'améliorer la prise en charge des patients et des personnes en situation de handicap et de contribuer à réindustrialiser la France.

Parmi les priorités du plan Innovation santé 2030, le développement des dispositifs médicaux innovants bénéficie d'un volet dédié, avec deux thèmes prioritaires : les dispositifs médicaux implantables d'une part et la robotique et le bloc opératoire augmenté d'autre part. Pour chacune de ces thématiques, la direction générale des entreprises (DGE), avec l'Agence de l'innovation en santé (AIS), a mené des consultations auprès des acteurs impliqués afin de bâtir une feuille de route pour chacun de ces Grands Défis. Leur objectif est d'identifier les verrous techniques, organisationnels, réglementaires ou financiers et d'y répondre par un plan d'actions adapté.

LE GRAND DÉFI « ROBOTIQUE EN CHIRURGIE / BLOC AUGMENTÉ » : REPLACER LA FRANCE PARMIS LES LEADERS MONDIAUX DE LA ROBOTIQUE MÉDICALE

Les progrès rapides et l'utilisation de plus en plus massive d'outils issus tant de robotique – notamment les robots chirurgicaux – que de l'intelligence artificielle (IA) ouvrent de nouvelles perspectives dans le monde de la santé. Ces évolutions majeures permettent de réduire les traumatismes post-opératoires pour les patients et d'améliorer la qualité du geste chirurgical pour les médecins. Toutefois, la filière, composée de 1400 entreprises, est confrontée à des défis stratégiques qui limitent son essor : évolution du cadre réglementaire, partage de données ou encore confiance du monde médical et des acteurs

économiques. Les consultations menées avec l'ensemble des parties prenantes a permis d'identifier des actions prioritaires autour des objectifs suivants :

- **Encourager le développement de robots chirurgicaux innovants et moins coûteux** grâce à deux appels à projets visant à soutenir l'innovation et à développer l'industrialisation dans le domaine de la robotique et à permettre, sur la base d'une concertation, la création d'un référentiel de données cliniques et médico-économiques facilitant l'innovation.
- **Optimiser le processus d'accès au marché** pour les dispositifs médicaux d'équipements innovants à travers un partage de bonnes pratiques et de données permettant de construire un modèle économique pérenne.

LE GRAND DÉFI « DISPOSITIFS MÉDICAUX IMPLANTABLES » : FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INNOVATIONS DE RUPTURE

Les enjeux stratégiques de la filière des dispositifs médicaux implantables en France sont multiples et reflètent à la fois les défis internes du secteur et l'évolution du contexte mondial de la santé.

Afin de libérer le potentiel d'innovation dans le domaine, pouvoirs publics, institutions financières et acteurs de la filière doivent mener d'ici à 2030 une action concertée et articulée autour d'objectifs prioritaires :

- **Accompagner le développement des dispositifs médicaux implantables, innovants, efficaces et sûrs** : cela se fera notamment grâce à une standardisation qui permettra d'une part d'évaluer l'efficacité, la sécurité et la qualité des soins, et d'autre part de préserver les petites et moyennes entreprises – qui constituent 92% de la filière – confrontées à des coûts élevés de développement des technologies de rupture. Deux appels à projets et une concertation sont prévus.
- **Diminuer l'empreinte environnementale** liée à l'utilisation des dispositifs médicaux implantables au bloc opératoire en soutenant l'innovation dans la conception de dispositifs respectueux de l'environnement et de méthodes de stérilisation industrielles ou hospitalières de DM stériles à travers un appel à projets.

Certaines actions sont mutualisées pour les deux Grands Défis afin d'harmoniser les démarches et maximiser leur impact auprès de l'écosystème Medtech. Elles poursuivent deux objectifs :

- **Favoriser les rapprochements intersectoriels** pour stimuler l'innovation en favorisant le dialogue et les collaborations, en soutenant la création d'espaces physiques collaboratifs à travers un appel à projets et en expérimentant la mise en place d'une plateforme nationale MedTech.
- **Développer des programmes de formation et promouvoir l'attractivité de la MedTech** afin de satisfaire les besoins en compétences de la filière en menant des formations en milieu hospitalier et afin d'attirer les ingénieurs vers ce secteur grâce à des actions de sensibilisation, palliant ainsi la pénurie de compétences observée par les acteurs de la filière.

Consulter les feuilles de route :

[Dispositifs Médicaux implantables](#)

[Bloc opératoire augmenté : développer les robots médicaux pour la chirurgie de demain](#)

Contacts presse :

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement / Agence de l'innovation en santé : presse.sgpi@pm.gouv.fr /
florence.gaudin@pm.gouv.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir